**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 86 (1944)

Heft: 5

**Titelseiten** 

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.—

3 mois fr. 4.—

**ABONNEMENT** 

Pour l'Etranger : 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.— 3 mois fr. 5.—

Prix du numéro: fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

## Le recrutement de l'infanterie

L'infanterie a été de tous les temps la force principale des armées confédérées. Sa valeur est restée une condition primordiale de l'aptitude à la guerre de notre armée. Quel que soit le développement des guerres actuelles ou futures, ce sera toujours l'infanterie qui, en collaboration avec les autres armes, amènera la décision de combat. Le poids principal de celui-ci repose sur elle. Ainsi s'exprime notre Règlement d'infanterie 1942, 1re partie, et cette opinion n'a pas été infirmée par les conclusions qu'on peut tirer de la guerre actuelle, bien au contraire. Une plume autorisée, celle du colonel-divisionnaire Frick <sup>1</sup>, conclut à la gloire de l'infanterie les leçons des quatre premières années de la guerre : « Ni l'avion, ni le canon ne conquièrent le terrain, pas même le char n'est capable de le tenir réellement. Avant comme après, c'est toujours le fantassin, l'humble petit fantassin, avec son mousqueton, son pistolet-mitrailleur, sa grenade, qui conquiert le terrain

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Curieux du 4.5.44.